



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 septembre 2016
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant suppléant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 6 septembre 2016, indiquant que M. Charles Reeve a été nommé représentant suppléant du Royaume-Uni au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

